L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 FEVRIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 22 FEVRIER.

Voir la seconde page, pour :

Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Départ des Steamers et Bateaux,
Le Mouvement du Port,

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Liste des Lettres.

On trouvera sur la 2me page la liste des lettres restant au bureau de la poste.

On nous prie d'appeler l'attention de ceux que cela peut concerner sur les ventes que fera demain, à l'encan M. N. Vignié, des propriétés suivantes : Un très grand morceau de terre avec une vaste construction en briques, sur le chemin du Bayou, de ce côté ci de la rue Claiborne, occupé présentement par la Société de Bienfaisance Française.

Et pour le compte de la succession L. H. Desforges. Une maison en briques, à l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine. Une maison en briques rue Dauphine, avec un grand terrain.

Et des domestiques à talents et de confiance. Pour les détails, voir nos colonnes de ventes publiques.

LE 22 FEVRIER.

Chaque année, depuis soixante ans, le peuple des Etats-Unis honore dans ce jour anniversaire la mémoire de celui qu'une génération reconnaissante a décoré du titre de "Père de la Patrie." Chaque année aussi la presse consacre ses colonnes au souvenir des exploits et des vertus de George Washington, qui fut non moins grand citoyen que grand général. Aussi les années si bien remplies de cette existence, du 22 février 1732 au 14 décembre 1799, ont fait le sujet de tant d'articles et de tant de discours qu'il semble que le thème soit épuisé et qu'il suffise de prononcer avec un respect religieux ces deux noms "George Washington" pour avoir tout dit.

Mais la célébration du jour anniversaire de la naissance de ce grand homme emprunte, cette année, aux circonstances présentes un caractère plus solennel et ravive des souvenirs sacrés que la Louisiane, en sortant de l'Union, est bien loin d'avoir répudiés. Les Etats du Sud, en se séparant pour se soustraire aux injustes agressions et aux attaques réitérées du Nord, ont conservé, en même temps que le culte des souvenirs, le droit de réclamer leur part des gloires du passé. Déjà, en adoptant en substance la Constitution de 1787, le Congrès des Etats Confédérés a témoigné son respect pour l'œuvre des Washington, des Jefferson et des Madison, œuvre qui eût dû être immortelle si tous les Etats avaient su en respecter l'esprit aussi bien que la lettre. Il est question également de garder pour les Etats Confédérés le drapeau américain avec les bandes et les étoiles, emblèmes qui rappellent les glorieux souvenirs de la guerre de l'Indépendance. Un grand nombre de journaux du Sud appuient la demande qui a été adressée à ce sujet au Congrès et nous joignons nos vœux aux leurs pour qu'on respecte, autant que cela sera compatible avec le nouvel ordre de chose, les traditions de notre histoire, chères à tous les cœurs américains.

Si nous en jugeons par les préparatifs qui se font de toute part, nos concitoyens ont compris l'importance de donner à la fête de ce jour un éclat et une solennité inaccoutumés. L'hommage rendu à Washington est en même temps un hommage rendu au principe de l'indépendance, que le peuple du Sud vient d'affirmer en revendiquant sa souveraineté et en constituant un gouvernement séparé. Les établissements publics, les banques et les grandes maisons de commerce ont annoncé leur intention de suspendre les affaires afin de donner aux employés qui sont dans les milices la faculté de répondre à l'appel de leurs chefs. Le général Lewis commandant les milices espère avoir de deux à trois mille hommes sous les armes et les évolutions militaires présenteront un aspect imposant. Le soir la ville entière sera illuminée conformément à l'invitation adressée aux citoyens par le conseil de ville et tout nous promet une journée d'élan d'enthousiasme.

La mise en vigueur du tarif.—La fixation du 4 mars pour la mise en vigueur du tarif en ce qui concerne les marchandises importées du Nord occasionne d'assez nombreuses plaintes dans le commerce. Les marchands prétendent que le délai, qui est accordé pour l'introduction en franchise des marchandises des commandées, est insuffisant et qu'ils n'ont d'autre ressource que de contremander leurs ordres par télégraphe. D'un autre côté il est une quantité d'articles dont on avait l'habitude de s'approvisionner au Nord et qui vont se trouver tellement augmentés de prix par le tarif qu'il vaudrait mieux les faire venir d'Europe. [illegible] marquer que le temps manque pour cela et que les consommateurs auront grandement à souffrir. Ce sera le cas, par exemple, pour les chandelles qui nous venaient de l'Ouest pour les papiers et une foule d'autres articles manufacturés. L'application du tarif présente encore bien d'autres difficultés et nous ne voyons pas trop comment il sera possible d'empêcher la contrebande par terre à moins d'avoir une armée de douaniers sur les frontières, de la Louisiane, du Mississippi et de la Caroline du Sud. Nous reviendrons sur ces questions lorsque nous connaîtrons les décrets de la Convention sur l'organisation des douanes.

Projet de loi sur les maisons de jeu.—M. Alfred Aroyo, représentant de la ville de la Nouvelle-Orléans, vient de présenter à la législature un projet de loi pour frapper d'une licence les maisons de jeu qui, malgré toutes les prohibitions, n'ont pas cessé d'exister à la Nouvelle-Orléans.

La licence serait de $7,000 par année et serait payable par trimestre et d'avance, le surplus devant être garanti. Le revenu que produirait ces licences serait réparti comme suit : 25 pour cent à l'hôpital de Charité, 25 p 0/0 à l'asile des Orphelins, 25 p 0/0 aux sociétés charitables des Pompiers, et 25 p 0/0 aux corps de volontaires de la Nouvelle-Orléans. Les maisons de jeu seraient ouvertes au public et à la police et seraient soumises à certaines règles pour en assurer la bonne tenue ; ainsi elles ne devraient en aucun cas être établies au rez-de-chaussée. Les pénalités imposées à ceux qui tiendraient des maisons de jeu clandestines seraient de 5 à 8 ans de travaux forcés et de 5,000 à 15,000 piastres d'amende.

Ce projet de loi a été renvoyé à un comité composé de M. Aroyo, chairman, et de MM. Bush, Herron, Davidson et Wilkinson. On croit qu'il sera adopté et qu'un revenu d'une cinquantaine de mille piastres sera ainsi assuré aux diverses institutions ci-dessus mentionnées. L'existence des maisons de jeu est un fait patent et contre lequel la législation a toujours été impuissante et on se demande pourquoi ces établissements seraient exempts de payer des taxes, alors que toutes les professions sont si lourdement grevées.

Les Etats séparés.—Des sept Etats actuellement séparés de l'Union, il n'y en a que deux qui aient fait partie de la Confédération à son origine. La Caroline du Sud et la Géorgie. Les autres ont été admis aux époques ci-après indiquées : la Louisiane le 8 avril 1812, le Mississippi le 10 décembre 1817, l'Alabama le 14 décembre 1819, la Floride le 3 mars 1845 et le Texas le 29 décembre 1845.

Faillites à New York.—Les journaux de New York annoncent que le 9 février il n'y a pas eu moins de 100 faillites dans cette ville. On ne dit pas si les commerçants qui ont succombé sont allés adresser leurs remerciements à M. Lincoln.

Havane.—Le steamer *Cahawba*, capitaine Smith, venant de New York, via la Havane le 18 courant, est arrivé hier matin de bonne heure. Les affaires à la Havane étaient lourdes et on ne signalait rien d'important.

M. Salomon Rothschild, de Paris, était arrivé de New York et avait été invité à dîner au palais du gouverneur général. On suppose que sa venue se rattache à un emprunt pour une compagnie de chemin de fer.

Le célèbre bandit El Asturiano a été arrêté près de Bemba et en essayant d'échapper a été tué.

Il y a eu le 17, au Théâtre Tacon, un grand bal masqué, auquel plusieurs milliers de personnes ont assisté.

Le Dr Robert Hunter.—La huitième lettre du Dr Robert Hunter, que nous publions aujourd'hui, s'occupe des crachements de sang et de l'hémorrhagie des poumons. Nous y appelons l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions qui sont l'objet de cette série d'articles.

Théâtre de l'Opéra.—Demain samedi, Mlle Adelina Patti reparaîtra dans *Lucie de Lammermoor*, rôle qu'elle chante et joue avec un sentiment poétique si pur et si vrai. M. Mathieu remplira le rôle d'Edgar, et M. Melchissédec celui d'Ashton.

Pour dimanche on annonce *Le Chevalier de Maison Rouge*, drame en 5 actes et 12 tableaux, pour le bénéfice de Mme Melchissédec, qui remplit toujours avec talent l'emploi des premiers rôles de drame et de comédie.

Bals masqués du théâtre d'Orléans.—Ce soir, à l'occasion de la fête qui doit mettre en émotion toute la population, il y aura un bal paré et masqué au théâtre d'Orléans ; c'est une heureuse idée qu'a eu le directeur de ces bals d'ouvrir ses portes ce soir et d'offrir ainsi aux jeunes gens une excellente occasion de compléter les plaisirs de la journée. Les derniers bals qui ont été donnés dans la salle d'Orléans ont été pleins d'entrain et de gaieté et l'ordre le plus parfait n'a cessé d'y régner. Aussi les danseurs ne manqueront pas à l'appel qui leur est fait et la salle sera remplie avant que minuit ne sonne.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE DEUX JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée du Nova Scotian.

Portland, 21 février.—Le steamer *Nova Scotian*, parti de Liverpool le 7 et de Londonderry le 8, est arrivé ici.

Marchés Européens.

Liverpool, 8 fév.—Les ventes de coton, la semaine passée, ont été de 40,000 balles dont 3500 prises par la spéculation et 11,000 pour l'exportation. Les affaires ont ouvert au commencement de la semaine avec animation, mais les nouvelles des Etats-Unis et les avis de Manchester ont causé une baisse sur les qualités middling de 1/8 d. et de l'irrégularité dans les basses qualités qui ont été offertes à des prix d'un 1/4 d plus bas que ceux de vendredi. On a vendu aujourd'hui 6000 balles, dont 1000 pour l'exportation, et le marché a fermé aux cotes suivantes :

Fair Orleans 7 7/8 d	Middling Orleans 7 5/16	
Fair Mobile 7 5/8 d	Middling Mobile 7 1/4	
Fair Uplands 7 1/2 d	Middling Uplands 7— d	

Le stock de coton à Liverpool est de 929,500 balles dont 517,000 de provenance américaine.

La circulaire de James Hewitt & Cie accuse une baisse de 1/16 d pour la semaine sur le middling et de 1/8 sur les sortes communes, elle dit que les belles qualités n'ont pas changé mais tendent à la baisse. Les céréales sont fermes. Les cours du maïs sont fermes.

Londres, 8 fév.—Les consolidés ont fermé à 91 3/4 à 91 3/8.

Nouvelles Politiques.

A la chambre des Communes en Angleterre, la demande adressée au gouvernement pour le bill de réforme a été rejetée.

Lord Derby a dit qu'il déplorait les difficultés existantes aux Etats-Unis, et Lord Granville considère que les résultats pour l'Angleterre ne seront pas sérieux, parce qu'on va développer la production du coton dans l'Inde.

Le discours de l'empereur Napoléon a fait hausser la bourse de Paris ; le 3 p 0/0 est à 67 [illegible]. Le Moniteur confirme la cession de Menton et Roquebrune (la principauté de Monaco) à la France.

Le bombardement de Gaëte continuait. Le bruit courait que des négociations pour la reddition de la place étaient commencées.

Il y a eu à Berlin un incendie qui a détruit des tableaux de prix et causé pour £100,000 de dommages.

NOUVELLES D'EUROPE.

Portland, 11 février.—Nous recevons les nouvelles suivantes par le steamer *Nova Scotian*, parti de Liverpool le 7, à midi, et de Londonderry, le 8 au soir.

Le steamer *Canadian*, avec des dates de Portland du 26 janvier, est arrivé à Liverpool.

Le steamer *[illegible]*, parti de New York le 26 janvier, est aussi arrivé à Liverpool.

France.

On dit que le parti ultramontain des chambres françaises protestera contre la politique révolutionnaire de la France en Italie.

La France refuse d'arrêter la marche de Garibaldi, malgré l'invitation de l'Angleterre. Elle dit que les Napolitains doivent arranger leurs affaires eux-mêmes.

La situation de la banque d'Angleterre est en voie d'amélioration.

La question danoise a été provisoirement suspendue.

Le *Times* de Londres pense que l'action des chambres prussiennes arrêtera les dispositions belliqueuses de l'Allemagne.

Le sultan de Turquie s'oppose à la prolongation de l'occupation française en Syrie.

Les Monténégrins ravagent les villages du Nizeter.

Nouvelles des Etats-Unis.

Washington, 21 février.—Hier, au Sénat, le bill du tarif a été pris en considération et les amendements du comité ont été adoptés. Le bill a ensuite passé en entier.

A la Chambre, M. Bocock de la Virginie, s'est opposé au passage du bill sur les volontaires. Le rapport du comité des 33 a été [illegible]. L'amendement du Sénat au bill de la marine a été renvoyé au comité de la marine. M. Garnett, de la Virginie a offert un proviso portant que les nouvelles corvettes de guerre ne seront pas employées à exercer une coercition dans les Etats séparés. Dans le débat qui a suivi, M. Stanton a déclaré que la prochaine administration recourra à l'emploi de la coercition. L'amendement de M. Garnett a été rejeté. L'amendement du Sénat a été adopté par 111 voix contre 38.

La Conférence de la Paix votera définitivement le 22 sur la proposition d'arrangement présentée.

Fayetteville, Arkansas, 21 fév.—Les électeurs de la sécession reconnaissent que l'Etat de l'Arkansas a voté par une grande majorité contre la convocation d'une Convention.

Etats Confédérés.

Montgomery, 20 février.—On a organisé aujourd'hui les départements de la guerre, de la marine, de la justice, des postes, de l'Etat et du trésor. Les membres du cabinet seront sans doute [illegible]. On dit que M. Yancey refuse un poste dans le Cabinet, et qu'il préfère représenter le nouveau gouvernement en Europe.

Le Congrès du Sud.

Montgomery, 21 février.—Le président Davis a fait les nominations suivantes, qui ont été confirmées par le congrès aujourd'hui :

Secrétaire d'Etat, l'honorable Robert Toombs de la Géorgie ; Secrétaire de la trésorerie, C. C. Memminger, de la Caroline du Sud ; Secrétaire de la guerre, L. Pope Walker de l'Alabama.

Aucune autre nomination n'a été faite par le président.

M. Cobb, de la Géorgie a présenté la résolution suivante qui a été adoptée :

Résolu, que le comité des finances soit invité à faire une enquête sur l'opportunité d'établir un impôt sur le coton exporté des Etats confédérés dans tous pays étrangers à la Confédération.

Nouvelles de Californie.

Fort Kearney, 21 février.—Nous recevons des dates de San Francisco du [illegible] courant par l'arrivée ici de la poste à cheval.

Plusieurs grands négociants de marchandises sèches se sont déclarés en banqueroute avec un passif immense.

La législature était en session, mais rien d'important n'était à l'ordre du jour.

Il est question de l'envoi de cent de sept à 900 chevaliers du Cercle d'Or à San Francisco, avec le projet d'établir une république indépendante sur les bords du Pacifique.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, le 21 fév.—La Chambre a ouvert sa séance ce matin à l'heure habituelle.

M. Allen a annoncé qu'un drapeau ayant été acheté, il a proposé qu'il soit immédiatement placé au haut du capitole. Adopté.

Une lettre du commissaire du Texas, relative à deux canons employés à San Jacinto, présentés par la ville de Cincinnati, mais actuellement en Louisiane, cette lettre exprimant l'espoir que ces canons seront restitués et présentés au Texas [illegible].

M. Philips, du comité des finances, a fait un rapport favorable sur le bill portant une somme de $15,000 pour le "Mechanics Society" de la Nlle Orléans, et un rapport contre le bill de se voir accorder aux vétérans des guerres de 1812 et 14.

[illegible] a fait un rapport en faveur des actes suivants :

Un acte pour les avertissements légaux dans la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

Un acte pour l'incorporation du collège des filles, des Opelousas.

Un acte pour l'incorporation de plusieurs compagnies de pompiers.

Un acte autorisant les personnes de couleur libres à se choisir un maître pour la vie.

M. Wilkinson, au nom du comité [illegible], a fait un rapport en faveur du bill allouant $10,000 pour la réparation des forts Saint Philippe et Jackson.

M. Bush a rapporté un bill allouant $50,000 à la Convention.—Adopté.

Plusieurs bills du Sénat ont été présentés et adoptés, parmi lesquels se trouvent deux bills pour le drainage de la Nouvelle-Orléans.

Plusieurs autres bills ont été reçus du Sénat.

Un acte demandant l'impression à mille exemplaires des lois relatives aux écoles publiques.—Renvoyé.

Un acte relatif aux assesseurs dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, dans les cas portés devant la Cour Suprême.

Un acte incorporant la "Mechanics Agricultural Fair Association."—Adopté.

Un acte incorporant le "Pelican Insurance Company."—Adopté.

Le Sénat adopte les résolutions de la Chambre relatives à l'habitation du gouverneur.

Un bill a été présenté, demandant qu'un comité soit nommé pour faire une enquête sur l'opportunité d'abolir le comité des travaux publics.

Il y a eu une longue discussion relativement à cette proposition qui a été remise à mardi.

Convention de la Virginie.

Washington, le 21 fév.—Des avis de Richmond, arrivés ici annoncent qu'une ordonnance de M. Stanton, sur la [illegible] a créé beaucoup d'excitation à la Convention de la Virginie.

Il règne un certain trouble dans la légation française, à cause des sympathies de M. Mercier pour la sécession. M. Mercier a envoyé des documents officiels en opposition avec ceux des consuls et autres. Des explications ont été demandées.

M. de Stoeckel, le ministre de la Russie, sympathise aussi avec le mouvement sécessionniste.

Des dépêches européennes annoncent la détermination des pouvoirs d'Europe de ne reconnaître aucun nouveau gouvernement avant qu'il ait été reconnu par le gouvernement dont il s'est séparé.

Congrès Fédéral.

Washington, 21 février.—Au Sénat l'examen du bill relatif à la dissémination du service postal dans les Etats sécessionnistes a été repris, mais aucune conclusion n'a été arrêtée.

A la Chambre, M. Dawes, du comité des 5, a fait un rapport sur l'immobilité des vaisseaux de marine, comme pour négliger la défense de la côte de l'Océan Atlantique pendant ce temps de violence illégale.

Le nombre de bâtiments de guerre dans les ports, impropres à tout service s'élève à 28, portant 874 canons.

Aucun navire ne serait prêt à prendre la mer avant un espace de plusieurs semaines, et plusieurs demanderaient six mois. Nul ordre n'a encore été donné d'en tenir un seul prêt à faire voiles.

Le comité a proposé une résolution déclarant que le secrétaire de la marine a commis une grave erreur en acceptant immédiatement, et sans en référer préalablement, la démission des officiers de marine qui étaient en armes contre le gouvernement.

M. Branch a présenté le rapport de la minorité. M. Cochrane ne partage pas la manière de voir de la majorité.

Le bill de M. Stanton sur les volontaires est appelé, discuté et renvoyé à demain.

Le bill du Sénat faisant une allocation de $3,600,000 pour les dépenses de la guerre indienne dans l'Etat de l'Oregon et dans le Territoire de Washington a été réduit au-dessous de $3,000,000. Aucune décision définitive n'a toutefois été prise.

La Chambre s'est ajournée à samedi.

Le secrétaire de la Trésorerie a envoyé aujourd'hui un document à la Chambre, dans lequel il déclare qu'il pense que les droits seront perçus dans la plupart des Etats sécessionnistes. Le document contient une correspondance relative aux douanes de la Nouvelle-Orléans, de l'Hôtel des Monnaies, &c.

Newark, 21 février.—M. Lincoln est arrivé ici, aujourd'hui, et a été accueilli par un grand nombre de personnes. En exprimant sa reconnaissance pour la manière dont il était accueilli, il a dit : Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour arriver à arranger par des moyens paisibles nos présentes difficultés. Il n'y a pas d'homme qui aime mieux la paix que moi-même, ni qui ferait plus pour la conserver ; mais il peut devenir nécessaire de marcher avec fermeté et si je fais mon devoir convenablement, vous me soutiendrez, n'est il pas vrai? (Cris de oui, oui, nous vous soutiendrons !)

Marché au coton de New York.

New-York, 20 fév.—Il y a eu une hausse de 1/8 c sur le coton. Le middling upland s'est vendu de 11 5/8 à 11 3/4 c.

Passage de bateaux.—Vicksburg, 21 fév.—Le Dolson et le Leon ont passé à 7, le James Woods à 9 et le F. L. McGill à 11 h. hier soir, le Gen. Pike et le John Raine à 1 h. A. M., aujourd'hui.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 21 février.—La rivière continue à baisser avec 12 pieds 3 pouces d'eau dans le canal, à la marque.

Mort de M. Caussidière.—M. Marc Caussidière, ancien représentant du peuple et préfet de police de Paris en 1848, qui était venu depuis quelques années s'établir à New-York comme commissionnaire en vins, est mort à Paris le 28 janvier dernier. Il a été enterré au cimetière Montmartre et son convoi a été suivi par une foule nombreuse. Les cordons du char étaient tenus par MM. Garnier-Pagès, Guinard, Bastide, Ducoux, Baband, Larimère, Etienne Arago, Ernest Desmarest, Martin-Bernard, Edmond Adam, Lambert, Floquet, Morin, Etox, Emile de la Bedollière, Auguste Luchet, Victor Borie, Auguste Limna, Szarvady, Chassin, Bouillard, Charles Vincent, Crevat, Ferdinand Favre, &c.

Le *Constitutionnel* dit que M. Caussidière était arrivé à Paris le 11 janvier en très mauvaise santé.

Corsets de la maison Pretat.—Nous appelons l'attention du lecteur sur l'avis de M. Pretat, inséré dans une autre colonne. Les ceintures régence qu'il annonce sont en grande vogue en France et les Parisiennes dont le bon goût est assez connu n'en portent pas d'autres aujourd'hui. Cette ceinture a un grand avantage sur les autres corsets, par l'élégance de sa coupe elle donne de la grâce à la taille et par l'élasticité donnée elle lui laisse toute sa souplesse.

Quant au Corset Oriental nous en avons vu l'échantillon et nous croyons pouvoir lui prédire à l'avance chez vos lectrices, la forme en est admirable et le tissu ajoute à son rendre l'usage agréable pour les climats chauds.

Par sa propre fabrication et les relations aux exquis à dépôt nombreux d'annexes avec les meilleures maisons d'Europe, M. Pretat possède une grande variété et un choix de corsets qui défient toute concurrence.

Nous ne saurions trop engager les marchandes vis-à-vis cet établissement où y trouveront un grand avantage sur les fabriques du Nord. (1)

CHRONIQUE LOCALE.

Le 22 février.—Les préparatifs qui ont été faits et ce à que l'on continue, indiquent que l'anniversaire de la naissance de Washington sera célébré dans notre ville comme il ne l'a peut-être jamais été. La plupart des négociants fermeront leurs magasins, les banques ont annoncé qu'elles cesseront les opérations et les compagnies d'assurance seront fermées dès onze heures du matin. Le soir, la "Reine du Sud" sera magnifiquement illuminée et il y aura plusieurs bals parmi lesquels nous mentionnerons celui des Continental Guards dont on parle beaucoup depuis peu [illegible].

[illegible]

Première Cour.—L'affaire "l'Etat vs [illegible]".

[illegible]

Vol.—Un étranger du nom de Murray a été [illegible].

Recorder Blache.—Owen Barns et James [illegible].

Mort.—M. John W. Gillmore, qui a été blessé [illegible].

Fatal accident.—Mercredi, à Alger, une [illegible].

Voleurs arrêtés.—Les policemen Boylan, [illegible]

Le Dr HUNTER sur les crachements de sang et l'hémorrhagie des poumons.

LETTRE HUITIÈME.

A l'Editeur de l'*Abeille*.

Le crachement de sang ou l'hémorrhagie a lieu dans la plupart des cas de consomption à une des périodes de la maladie. Par le mot "hemorrhagie" j'entends tout écoulement de sang, depuis les plus légères bandes mêlées à la matière expectorée jusqu'à une pinte et au-delà de sang pur et non mélangé. Il y a de grandes différences quant à la période de la maladie à laquelle les écoulements de sang ont lieu des poumons. Beaucoup de gens crachent le sang longtemps avant qu'on n'ait observé chez eux aucuns symptômes de consomption et lorsque, après une observation générale, on se fait porter à les déclarer en bonne santé. Chez d'autres, la première attaque de l'hémorrhagie date du commencement de la maladie ; la toux, la respiration accélérée, l'expectoration, sont toutes attribuées à la perte du sang. Chez quelques uns, cette perte n'a pas lieu avant que la maladie n'ait fait de grands progrès, et dans quelques cas, la maladie a son cours entier sans qu'il se manifeste la moindre trace de sang dans l'expectoration.

Selon Andral, l'hémorrhagie a lieu dans les cas de consomption cinq fois sur six. Louis la trouva dans cinquante-sept cas sur quatre-vingt-sept, et le professeur Walshe, un des médecins de l'Hôpital des Phthisiques de Londres, dans quatre-vingt-un cas sur chaque cent,—de façon que comme règle, a une période quelconque de la maladie, l'hémorrhagie des poumons a lieu à l'encore quatre fois sur cinq.

La cause du crachement de sang est l'obstruction des poumons, qui empêche le libre passage du sang à travers ces organes. Cette obstruction s'augmente graduellement et la congestion a lieu. Par congestion j'entends que les veines se gonflent au point d'éclater presque, comme les vaisseaux de l'œil lorsqu'il est injecté de sang. Après quelque temps ces vaisseaux se relâchent au point de laisser filtrer le sang qu'ils contiennent dans les tubes et les cellules à air —absolument comme les fluides qui passent par un filtre ou un couloir,—et ce sang est rejeté par les crachements. L'obstruction à laquelle j'ai fait allusion provient ordinairement des tubercules.

Lorsqu'une personne crache le sang, on croit communément que cela provient de "la rupture d'un vaisseau dans les poumons," mais tel n'est pas le cas. Le sang coule de la membrane muqueuse qui tapisse les cellules et les tubes à air, absolument comme il coule du nez, sans qu'il y ait lésion ou rupture d'aucuns vaisseaux —en langage médical, on dit qu'il est "exhalé."

On ne saurait trop comprendre que le crachement de sang est un symptôme d'un intérêt effrayant, car il indique la marche silencieuse et insidieuse de la maladie dans les poumons. La perte du sang indique la présence des tubercules ; et de ces tubercules sortiront tôt ou tard tous les symptômes et toutes les changements qui constituent la consomption. Il existe sur ce point beaucoup d'erreurs. Il n'est pas rare d'entendre des médecins consoler leurs malades en leur donnant l'assurance que le sang "ne vient que de la gorge." Ne vous laissez pas abuser à ce point ! La gorge saigne rarement ! Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille, lorsque vous crachez le sang, en si faible quantité que ce puisse être, ce sang vient des poumons et vous donne un terrible avertissement. Si vous tenez à la santé, si vous estimez la vie, si vous avez un but qui vous rend la vie chère et désirable, commencez de suite à lutter vigoureusement contre les progrès d'une maladie dont les semences germent déjà dans la partie la plus vitale de votre corps. Heureusement que la perte de sang a généralement lieu avant que la maladie soit très avancée, et si de bonnes mesures sont adoptées à temps pour en arrêter le développement, la vie du malade peut être sauvée. Mais ne croyez pas que la cessation de l'écoulement soit une indication de votre guérison. C'est là une erreur qui a été fatale à des milliers d'individus. Aussitôt que les poumons se sont débarrassés, l'écoulement de sang s'arrête et l'état du malade a l'air de s'améliorer. Je dis a l'air, parce que les tubercules, cause de cet écoulement, restent toujours dans les poumons pour produire une rechute et pour développer silencieusement la consomption.

La mort arrive rarement par suite de la perte du sang. Quelquefois, dans les dernières périodes de la consomption, un grand vaisseau sanguin vient à s'ouvrir, par suite de l'ulcération, et il s'ensuit une soudaine irruption du sang. En ce cas, la mort est inévitable, et elle se présente généralement dans les quelques minutes qui suivent l'engorgement des poumons. Ceci, cependant, arrive rarement.

L'hémorrhagie des poumons est occasionnée par une lésion de la poitrine, ou par une maladie organique du côté gauche du cœur ; et quelquefois, chez la femme, elle se présentera régulièrement tous les mois, à la place des menstrues. Mais si on remarque des crachements de sang chez une personne qui n'a pas eu de lésions à la poitrine, chez qui les fonctions utérines s'accomplissent d'une façon normale et qui n'a point de maladie de cœur, la présomption qu'elle a des tubercules aux poumons devient une très grande probabilité. En pareil cas, le Baron Louis, médecin français célèbre, n'a pas rencontré un seul cas sur douze cents où l'hémorrhagie n'ait pas été précédée ou suivie du développement de la consomption.

Dans ma prochaine lettre, je parlerai de la consomption chez les enfants.

Votre obéissant serviteur,
ROBERT HUNTER, M. D.,
150, rue du Canal, près Baronne.

(COMMUNIQUÉ.)

CONTRASTES.

Odeurs parfumées et exhalaisons délétères.

Il circule de par les airs quelque chose qui annonce, sinon le retour, du moins l'approche du printemps : l'oiseau moqueur commence à gazouiller dans les rameaux bourgeonnants ; le plumage pourpré du cardinal reprend son éclat, l'oiseau bleu,—ce moineau pétulant, bruyant et effronté de l'Amérique du Nord,—commence à porter des brins d'herbe et de mousse dans les trous des vieux arbres où il construira bientôt son nid. Vive la joie, l'amour et le bonheur ! D'autre part, dans les trop rares et étroits parterres contigus à quelques maisons de la ville, tout commence à verdoyer, à bourgeonner, à fleurir. La violette de carême, la jacinthe [illegible] de des portes, se vend dans nos rues et dans nos marchés à raison d'un picayune le bouquet. La jacinthe et la primevère ouvrent leurs pétales parfumées, la tulipe va éclore, et les chatons du pêcher et de l'abricotier sont gonflés. *Salut printemps joyeux de l'année ! Salut jeunesse printemps de la vie !* Heureux, oh ! bienheureux l'habitant des campagnes, dans ces jours de réveil de la nature !

Veuillez, maintenant parcourir, en flâneur, cette partie rectangulaire de la ville, formée au nord par les cimetières St Louis, à l'est par la rue du Canal, au sud par la rue des Remparts, et à l'ouest par la rue Rochblave, et si vous avez visité beaucoup de pays, dites-nous, voyageurs, où vous avez rencontré des tas aussi remplis d'immondices, de fange, de foyers d'infection. Osons pour un moment le voile qui couvre les attraits de la ville : le pavé de rues comprises dans ce rectangle est recouvert d'une couche de fange, de détritus de matières animales et végétales d'une épaisseur moyenne de trois pieds. C'est un amalgame infect et délétère [illegible].

[illegible]

Le *Courrier des Etats-Unis* fait remarquer que "New York. Pauvre cotterie [illegible]" [illegible]

D'autre part, les trop rares [illegible] Pourtant nous ne sommes point sans de l'hyperbole !

Et tout cela, grouille et fermente à l'heure qu'il est, tout cela va se décomposer, à la main des exhalaisons ! Il y aura un résultat ; les savants docteurs l'appelleront fièvre jaune ou typhoïde, fièvre maligne, [illegible]. Ne vous semble-t-il pas, que nous [illegible] trop assis à la porte Virgile, ou du moins Dante ?

Angleterre et Danemark.—Nous complétons les renseignements que nous avons donnés sur la question danoise par le résumé suivant des dépêches adressées par le cabinet anglais pour engager le gouvernement danois à faire les concessions à ses sujets allemands. [illegible] Une de ces dépêches est celle par lord John Russell à M. Paget, ministre de la Grande-Bretagne à Copenhague. En voici le texte :

"Je vous transmets ci-joint copie d'une dépêche du baron de Schleinitz au comte de Bernstorff et de la réponse que j'y ai faite par une dépêche adressée à M. Lowther.

"Veuillez remarquer que, dans cette dépêche, j'ai désigné les engagements que, de la part du gouvernement de la Reine, le roi de Danemark a tenu d'accomplir. J'ai dit : Il a pris l'engagement de ne pas incorporer le Schleswig au Danemark, de maintenir les Etats représentatifs du Schleswig et d'accorder une égale protection à la nationalité danoise.

"Quelle que soit, au point de vue du droit juridique, la valeur des engagements pris envers l'Autriche et la Prusse, le gouvernement de Sa Majesté n'hésite pas à déclarer que le roi de Danemark est engagé d'honneur à remplir ces conditions. Il les a prononcées publiquement, et les a notifiées aux représentants des puissances étrangères, et son intérêt non moins que son devoir lui commandent l'accomplissement.

"Ses sujets allemands devraient sentir que, sous son sceptre, ils jouissent des mêmes droits que leurs concitoyens danois. Ils éprouveraient à la fois le sentiment d'un attachement loyal à la monarchie danoise et le désir sincère de la conserver intacte. Mais si, au contraire, l'éducation de leurs enfants dans les écoles publiques et l'exercice de leurs cultes leur sont entravés par des mesures vexatoires, si le gouvernement paraît être conduit par le désir d'opprimer la nationalité de ses sujets de race allemande, il n'en pourra résulter que des conséquences funestes.

"Si la Confédération germanique se disposait à faire exécuter par la force les résolutions du mois de mars dernier, le duché voisin de Schleswig serait certainement le théâtre d'agitation, et peut-être de troubles et de rébellion. C'est alors que le roi de Danemark apprécierait la valeur des concessions qui pourraient s'élever, aux yeux des Schleswigois, au-dessus de tout soupçon de félonie, et les empêcher de reprocher d'avoir réduit à une position odieusement tolérée une partie intelligente et industrieuse de ses sujets.

"Veuillez donner lecture de cette dépêche à M. Hall, en même temps que de celle que j'ai adressée à M. Lowther et lui en laisser copie.

"J. RUSSELL."

Nous ne connaissons pas le texte de la dépêche à M. Lowther, dont la lettre qui précède fait mention, mais en voici une analyse que nous empruntons au journal allemand *Die Grenzboten* :

"Examinons d'abord la forme et puis la teneur des engagements dont il est fait mention. Suivant leur forme, ces promesses ont été faites par le roi de Danemark directement à ses sujets. Cependant la dépêche autrichienne du 26 décembre 1851 et la réponse du ministre des affaires étrangères de Danemark, en même temps que la proclamation du roi de Danemark, tendent à donner à ces promesses l'effet, sinon précisément la forme régulière, d'une obligation juridique.

"Le ministre autrichien expose la teneur du programme du roi de Danemark, et demande, pour lui donner la formule obligatoire, une déclaration faite par ordre de Sa Majesté : il termine en offrant spontanément de déposer, à cette condition, les pouvoirs que l'Autriche et la Prusse avaient reçu de la Confédération et d'obtenir l'évacuation du Holstein.

"Le 29 janvier 1852, le ministre des affaires étrangères de Danemark fit, en vertu d'une autorisation royale, la déclaration que le Roi reconnaît comme étant conformes à ses propres intentions celles qui sont consignées et interprétées dans l'office de la cour de Vienne du 26 décembre 1851.

"En ce qui concerne la teneur de ces promesses, le roi de Danemark promet :

"1o Qu'il n'y aura aucune incorporation du duché de Schleswig au royaume ni mesures tendantes à cet effet ;

"2o La proclamation du 28 janvier 1852 promet une organisation représentative des Etats schleswigeois, et assure que la loi à émettre dans ce but assurera l'égalité des droits et la protection efficace des deux nationalités dudit duché.

"De l'avis du gouvernement de la Reine, il est certain que ces promesses constituent une obligation que S. M. le roi de Danemark s'est engagé d'honneur à remplir. Il s'est obligé à ne pas incorporer le Schleswig au Danemark, à maintenir les Etats du Schleswig et à protéger, l'une comme l'autre, les deux nationalités du duché.

"Toutefois, ces promesses, de l'avis du gouvernement de la Reine, ne donnent, ni d'après leur forme, ni par leur teneur, à l'Autriche, la Prusse ou la Confédération germanique le droit de s'immiscer dans tous les détails de l'administration du duché de Schleswig. Si le Schleswig était incorporé au Danemark, et si le Schleswig était dépouillé de sa Constitution particulière, l'Allemagne pourrait prétendre au droit d'intervention. Mais si le règlement pour chaque église et chaque école dans le Schleswig devenait l'objet de cette intervention, les droits de souveraineté du roi de Danemark n'existeraient plus que de nom.

"Le gouvernement de Sa Majesté, pour sa part, emploiera toujours l'influence dont il pourrait jouir à la cour de Danemark, à faire donner toute protection aux habitants allemands du Schleswig."

Espagne.

Madrid, le 17 janvier 1861.

Les quinze premiers jours de l'année 1861 ont vu frapper d'une manière si épouvantable la branche des Bourbons d'Espagne qui représentait les aspirations du parti purement absolutiste, que la fatalité de circonstances, aussi étranges que cruelles, a produit ici la plus profonde impression. La coïncidence si singulière et si terrible des décès subits du comte et de la comtesse de Montemolin, ainsi que de l'infant don Ferdinand de Bourbon, donne lieu à des commentaires de toute nature. Dans le monde absolutiste, on parle de détestables ambitions fraternelles dont les horribles calculs auraient enrichi dans le crime les moyens de devancer l'heure assignée par la divine Providence à l'existence des mortels. Mais tous les honnêtes gens repoussent indignés ces odieuses suppositions.

Un seul journal a osé donner un corps à ces suppositions, et cette feuille se trouve être, à la grande stupéfaction du public, la plus importante parmi celles qui soutiennent le cabinet actuel. Lundi soir, *la Epoca* s'est permis la grave insinuation que voici : "Cette circonstance que les deux enfans sont morts sur des points différents, et que don Juan de Bourbon demeure aujourd'hui l'unique représentant de cette branche proscrite de notre famille royale, cette double circonstance *inspire d'inconvenantes réflexions*."

Tout le monde s'est élevé avec d'autant plus de raison contre l'horrible insinuation si audacieusement lancée dans le public par un journal ministériel et dynastique, que la calomnieuse insulte rejaillit indirectement sur la famille royale elle-même et sur toute la maison de Bourbon.

Quoi qu'il en soit, la mort si brusque et si inattendue des deux infans Charles et Ferdinand de Bourbon est un événement politique transcendant, dont les conséquences vont immédiatement opérer une transformation dans le vieux parti monarchico-absolutiste et ne peuvent manquer de réagir très fortement sur la situation actuelle. Et en effet, le parti carliste se trouve serré comme dans un réseau par le dilemme suivant :

Aux termes absolus du principe de la légitimité, il lui faut prendre pour drapeau l'infant don Juan, qui, dans une suite non interrompue de manifestes, s'est hautement déclaré libéral et à peu près démocrate. Mais, dans cette hypothèse, le carlisme se transforme à son tour, se livre corps et âme au libéralisme, au suffrage universel, à la liberté des cultes, *monstrueux* principes tous proclamés par l'unique et *légitime* représentant, aujourd'hui survivant, du principe de la légitimité.

Ou bien, comme il ne peut y avoir de monarchie sans monarque, les carlistes sont obligés de faire choix d'un autre chef que don Juan. Le demanderont-ils à l'élection populaire du vivant de leur roi *légitime* ? En ce cas ils tombent en pleine souveraineté nationale, et que devient alors le dogme fondamental de la légitimité telle que l'entendent ses partisans et ses prôneurs ? En vérité, il semble que la Providence de la liberté ait ménagé cette situation tout exprès pour faire toucher du doigt à tout le monde l'absurdité d'un principe qui livre le sort des nations aux hasards de la naissance et peut appeler au trône un Néron aussi bien qu'un Marc Aurèle.

On pense en général que, fatalement placés dans cette cruelle alternative, les vieux carlistes finiront par se rallier à Isabelle II, dont le gouvernement s'éloigne chaque jour davantage de la vérité du système représentatif.

Dans ces circonstances, vous devez comprendre que la question dynastique est plus que jamais sur le tapis. C'est là le principal objet de toutes les conversations comme de toutes les préoccupations. Mais à l'étranger, on ne saurait avoir seulement le soupçon d'une pareille situation, si les correspondances particulières ne venaient en aide au silence forcé des journaux de Madrid. Sur ce sujet, la censure est devenue si sévère qu'elle n'a pu [illegible] le panégyrique de Pedro V de Portugal ! Hier encore, *la Época* disait que plusieurs de ses abonnés lui avaient écrit pour se plaindre de ce qu'elle n'avait pas reproduit l'article publié dans le *Siècle* par M. Léon Plée, sous ce titre : *l'Italie et l'Espagne*. Là-dessus, la feuille ministérielle s'excusait en disant qu'elle ne peut pas toujours ce qu'elle veut, et il lui faut les lecteurs de se souvenir que son numéro de dimanche avait été saisi.

Demain commencera au Congrès la discussion du projet de loi relatif à la reprise des ventes des propriétés ecclésiastiques, à l'approbation de leur produit. Dans son rapport, la commission propose d'affecter les deux tiers du produit des ventes à la consolidation de la dette flottante. Sur l'autre tiers, il sera prélevé 211 millions pour les fonds destinés au matériel du service militaire. [illegible]

D'après la *Correspondencia*, la souscription en faveur du pape s'élève à Madrid à 70,8[illegible] réaux, et celle pour les chrétiens de Syrie à la somme de 163,000. S'il en est ainsi, les fidèles de Madrid ne feraient pas leur argent sans quelque discernement. [illegible]

Etats pontificaux. Rome.—On lit dans une correspondance :

Rome est dans un état d'agitation qui vient de [illegible], depuis deux mois, confirment toutes les lettres. Le travail de l'union italienne n'y fait [illegible] au moyen d'adresses, de manifestations [illegible] des démonstrations, [illegible].

A Victor-Emmanuel, roi d'Italie.

Sire,

Aujourd'hui que vingt-deux millions d'Italiens sont réunis sous votre sceptre [illegible].

[illegible]

Une si grande prospérité nationale opposée à l'état misérable de cette ville nous console, et nous avons le ferme espoir, Sire, que grâce à votre sagesse et à celle de votre gouvernement, le jour n'est pas éloigné où nous serons aussi heureux [illegible].

(*Suivent les signatures.*)

Cette adresse a été envoyée au marquis de Pepoli pour être présentée au roi. Je crois savoir que M. Pepoli a accepté cette mission et qu'il la remplira prochainement.

Le comte de [illegible] des provinces romaines encore soumises au pape a choisi M. Pepoli pour président.

Les Bourbons de Naples.—Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Naples adressée à la *Correspondance Bonapartiste* :

"Ce n'est point le désir de tomber plus ou moins noblement qui pousse François II à reconquérir sa vie et celle des siens, c'est plutôt une espérance trompeuse de regagner ce qu'il a perdu en se servant des projets révolutionnaires de ses généraux. En effet, le général Lagrange avait soufflé une conquête du royaume à la façon de Garibaldi. Voici, en effet, ce qu'on m'écrit des Abruzzes :

"Les Bourboniens passés dans les Etats romains se sont retournés à nouveau dans les environs où il n'y avait pas de troupes françaises, et notamment à Vallecorsana et à Subiaco. Ils sont de 10 à 12,000, et vont se jeter dans les Abruzzes. Il y a huit jours est arrivé un courrier de Tagliacozzo annonçant que Giorgi et Lagrange étaient entrés dans la journée à Carsoli à la tête de 2,000 hommes et de 4 pièces de canon. Leur projet, hautement avoué, est celui de révolutionner nos contrées, s'y fortifier, faire un soulèvement en Calabre et marcher sur Naples quand ils auront mis les provinces du royaume à feu et à sang. Ces détails sont de la plus pure polémique, exécutée et de ces gens fournis par des émissaires qui ont vu une bonne partie des rassemblements de Subiaco."

Un nouveau congrès de Westphalie.—On lit dans le *Times* :

"Nous ne sommes pas d'accord avec quelques écrivains du continent, qui proposent un nouveau congrès de Westphalie comme la suprême panacée à nos difficultés actuelles. Les congrès sont bons pour régler les questions des limites et de successions ; mais ils font de mauvaises besognes quand il s'agit de principe, et ils ne sont pas en état d'écarter les farouches esprits qui s'agitent dans les temps de révolution.

"L'état normal de l'Italie étant la source de l'inquiétude en Europe, le transfert paisible de la Vénétie à Victor Emmanuel est le palliatif évident. Si la cause est plus profonde, il n'y a pas de congrès qui en puisse sonder la profondeur. En surveillant attentivement la marche des événements prévus par nous depuis longtemps, en faisant face à chacun des événements à mesure qu'ils se présentent, et en conseillant toujours la modération et une transaction opportune, tout en s'abstenant constamment d'une intervention active, l'Angleterre, par son attitude, s'est concilié le respect de l'Europe, et elle fera plus que ne ferait un congrès pour conjurer les dangers de la présente année.

"S'il est lâche et impraticable de renvoyer nos inquiétudes et nos responsabilités à notre postérité, il est peu sage, de notre côté, d'essayer de résoudre des questions réservées pour la postérité ou de fortifier une politique de non-intervention par des engagements solennels qui si les mobiles de cette politique venaient à manquer, ne vaudraient pas le papier où ils sont écrits."

ATTENTION.

Succession de François Jartoux.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente des propriétés de la susdite succession qui aura lieu par le ministère de Chs E. Forstall, encanteur, à la Bourse St-Louis, le mercredi, 27 février courant.

Ces propriétés sont toutes parfaitement situées et rapportent de beaux loyers. La vente sera sans réserve ayant lieu pour opérer un partage, et les conditions très avantageuses.—Voir les avis. jusq 27 fév

Quelle affreuse toux !

C'est généralement l'expression dont se sert une personne en entendant tousser une autre. Combien peu savent ce que sont les conséquences d'un rhume négligé ! Ne savent-ils pas que cette toux peut amener une affection pulmonaire ? Pourquoi donc la négliger ! pourquoi ne pas s'en débarrasser en ayant recours au SIROP DE MURES SAUVAGES et DE GOUDRON du Dr DAVIS, qui triomphe des cas les plus graves. Le chatouillement qu'on éprouve au gosier cessera, la membrane muqueuse sera soulagée et il n'y aura pas lieu de craindre la mort.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, 21 et 151, rue de Chartres. 13 fév—21 32

Rats ! Rats ! Rats !

Les rats détruisent tout, Les rats ruinent partout, Les rats mangent vos habits, Les rats sont abominables, Les rats sont chez vous dans une maison. Eh bien ! la seule manière de vous en débarrasser, c'est d'employer le

Destructeur des Rats et des Ravets, de Wilson.

Rappelez-vous que Wilson s'est occupé de cela et qu'il a parfaitement réussi. Plus de rats !

A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, 21 et 151 rue de Chartres. 19 fév—3 t

Injection détersive du Dr Vauxandt.

[illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires. 13 fév—3 t

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,
Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,
Reçue par la Faculté de Montpellier,
CONCOURS 5 et [illegible] PRIX.

MME MAURY [illegible] un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies des femmes. [illegible] 22 fév—1an

Cheval trouvé.

TROUVÉ, près des Casernes, un poney [illegible]

Véritables cigares de la Havane.

210,000 [illegible] CABALLERO & BASUALDO. [illegible]

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
2me Compagnie.

[illegible]

Par ordre du capitaine, [illegible] BERCIER, sergent-major.

CORSETS

[illegible] V. PRETAT. [illegible] CORSET ORIENTAL. [illegible]

DEMANDE DE CUISINIERE.

[illegible]

PEROU.

MARDI [illegible]

Dents artificielles.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
153 Royale, coin St-Pierre, Entrée par la rue St-Pierre.

[illegible]

A louer.

[illegible] D. B. MACARTY. [illegible]

EN débarquement [illegible] A. CARRIERE & CO. [illegible]

ATTENDU [illegible]

MARRONS. MARRONS.—100 barils marrons de Savoie [illegible]

ATTENDU—Par le navire Stephen Baldwin [illegible] LANAUX frères. [illegible]

SAFRAN d'Espagne—50 livres [illegible] PIERPIN [illegible]

AVIS.
M. ANTOINE DUBUC,
SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Bureau, No [illegible], place St Antoine,

INFORME le public, ainsi que les personnes intéressées, que M. J. BONNOT, [illegible] et de LONDRES, des GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES, [illegible] CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS, [illegible] TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis. [illegible] 13 fév—6m

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres,
Emploi et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.
Magasin
51......Rue Ste-Anne......51
18 fév—6m

BERGER.—BILLARD.

M. BERGER, le célèbre professeur de billard, à la demande de nombreux amateurs, à son retour de Mobile donnera encore quatre représentations dans le quartier français.

1o—Les séances se composeront d'un discours sur le billard,
2o—D'une partie de 200 carambolages,
3o—De coups fantastiques nouveaux,
4o—De grands coups massés. 21 fév—4f

AVIS.
Illuminations.

NOUS avons l'honneur de prévenir le public que nous tenons un dépôt pour décorations et illuminations, tels que : étoiles, oriflammes, verres de couleur de toutes sortes, écussons et autres articles concernant ce genre d'affaires.

S'adresser chez M. CHARLES POILLY, rue Bourbon, No 75, encoignure Conti, et chez M. BOUTREUX, rue Dauphine, No 50, encoignure Bienville. 20 fév—3t

Illumination pour le 22 Fév.

UNE LAMPE ELECTRIQUE avec tous ses accessoires, batteries, charbons et autres—il y a même des glaces françaises coupées ou rayons pour figurer un soleil.

Cette lampe a été apportée de Paris par le Docteur Fremaux ;—elle est à vendre ; on en fera bonne composition.

S'adresser à la pharmacie encoignure Bayou et Derbigny. 14 fév—7f

Illumination du 22 Février.

Etoiles de Couleurs variées.

ON pourra se procurer des Etoiles de couleurs variées, des gobelets pour illumination ainsi que des lampions à bas prix, chez E. F. MIOTON & Co., Coin Chartres & Conti. 12 fév—3t

AVIS.

MMES SEEUWS & DUMONT ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis en particulier qu'elles continuent, comme par le passé, à tenir de la confection des ROBES CHAPEAUX &c, jusqu'à la terminaison de leur magasin.

S'adresser au premier, au-dessus du magasin, entrée rue Bienville. 19 fév—

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la faillite PAUL MARIN & BARRACO & Co. sont priées de faire toucher leur dernier dividende chez A. Lion, syndic, coin Bienville et Royale. 19 fév—5

10,000 yards barège
ANGLAIS BROCHÉ, LAINE,
qui seront vendus à
20 Cents la yarde,
PAR
JOHNS & DESHOMMES FRERES
A l'encoignure des rues Canal et Chartres.

INSTITUTIONS.

Fondée en 1811. Incorporée en 1855
Institution Collégiale de la N. O
OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES
DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme Ed. LOCQUET,
No 202, rue du Camp.

CET établissement, fondé par Mme Macarty et [illegible] DIX-SEPTIÈME [illegible]

[illegible]

MAISON DE SANTE.

[illegible]

LOS ESTRANGEROS ENFERMOS

[illegible]

A louer.

[illegible] D. B. MACARTY.

Maison à Louer.

[illegible] M. PETGHAUD.

SOMNAMBULISME

MME [illegible]

DOCTEUR J. GROSS,
222, Rue des Remparts, 222,
Entre Dumaine et St-Philippe.

Dr THURBER,
DENTISTE.
SALON D'OPÉRATIONS,
90, rue Royale,
Entre Conti et St-Louis.

Changement de domicile,
Et nouvel Etablissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, [illegible]

LE Dr J. T. BLACKSHAW, de retour en cette ville, prévient ses amis et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. Il exécute toute espèce d'opérations chirurgicales et mécaniques, depuis une dent jusqu'au ratelier complet, avec toutes les améliorations connues jusqu'à ce jour. Toute opération faite par lui sera garantie. 23avril—1an

ARRIVÉ par Fanny Euler, de Marseille—2 0/4 Porte, [illegible] BRULATOUR & Co. Vieille-Levée, No 95, ancien 43. 16 fév

RIZ CREOLE.

UN lot de 40 sacs de riz créole de choix, reçu et en débarquement du bateau à vapeur Empire Parish, est à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 54 et 61, entre Bienville et Conti. 16 fév

PORC—200 barils mess et prime [illegible] GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

PORC EN GRENIER—[illegible] GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

BACON—Epaules, plats côtés et jambons prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

JAMBONS—50 tierçons, marque Dufield et Lewis Stagg, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

GRAISSE—Feuille prime, en tierçons et en barillets, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

POISSON—300 barils maquereaux No 3, de rivage et [illegible], 100 demi barils maquereaux No 1, 2 et 3, 104 barillets maquereaux Nos 1 et 2, et 2 demi-tambours morue, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 18 fév—6t

Arack.

CINQ boîtes de Batavia, en débarquement du navire India, arrivé de Rotterdam. A vendre par PREAU & COUTURIÉ, Rue Gravier, Nos 31 et 33. 5 fév

SARDINES sans arêtes.—500 caisses en demi-boîtes et 25 caisses en quart de boîtes. En magasin et à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti. 11 fév

MAISON J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33,
Chapellerie Fashionable.
Articles Civils et Militaires,
Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, l'assortiment le plus varié et le plus beau qui ait encore été importé, savoir : Chapeaux de Soie, montés sur soie, garniture adhérente remarquablement légère ; do dito Windsor, montés sur liège, imperméables à la transpiration ; do de Castor et Castor apprêtés de toute couleur ; do de Feutre souples, de toute forme et de toute couleur ; do de Castor souples d'une finesse et d'une légèreté extrêmes et de toute couleur ; do Magenta, Andalous et Solferino, articles tout nouveaux ; do de Pailles de toute espèce doublés en soie, et Casquettes de toute genre pour enfants, d'habitations, Hamacks, Campêches et Panamas, do d'Amazones de tout genre.

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête ; Képys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.

Comme par le passé les fashionables de la ville et de la campagne pourront commander chez lui toute espèce de coiffure à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur ; ces chapeaux seront faits par les meilleurs ouvriers qu'il a amenés de Paris.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus vaste de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.

—EN DRAWBACK—

Chapeaux souples gris pour l'exportation, en caisses de 10 douzaines. J. J. ALBERT, 33 rue de Chartres.

Gants ! Gants ! Gants !

GANTS de peau de la fabrique Jouvin & Cie, médaille d'or,—il nous reste encore un petit assortiment de gants blanc et paille pour dames et messieurs, gants de castor pour messieurs, gants de castor pour dames de 6 1/2 [illegible], gants de soie pour dames et messieurs, mitaines en filet pour dames. LION & ANDRÉE, 54 et 56 rue Royale, encoignure Bienville. 18 fév

PETITS pois de Briant—20 caisses petits pois aux truffes, à vendre par B. TURPIN.

PEUT-ON
Guérir d'une HERNIE?
ON LE PEUT
EN S'ADRESSANT A
JOHN WRIGHT & Co
RUE DE CHARTRES, No 21,
(AU PREMIER)
DEPOT DE BANDAGES, &C.

En annonçant à nos nombreux amis du Sud et du Sud-Ouest, cette nouvelle branche de notre maison établie depuis longtemps, nous les informons que nous nous sommes assurés les services d'un excellent ajusteur qui a une expérience de plusieurs années dans le traitement de la HERNIE, sous toutes ses formes.

Chaque bandage est fait selon le cas, et le mètre n'en est pas corrodé. C'est un point important, car si un nègre avait besoin d'un bandage, la transpiration n'affecterait pas le métal et ce serait constamment que une économie pour le maître.

Les personnes qui s'adresseront à nous peuvent compter sur un traitement honnête. Il ne leur sera point imposé de bandages inutiles.

Attention spéciale aux PETITS ENFANTS, aux ENFANTS et aux DAMES.

Ceux qui demeurent hors de la ville sont invités à nous écrire s'ils désirent d'autres renseignements.—Heures de consultation, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Dépôt de Bandages Herniaires
DE
JOHN WRIGHT & CO,
No 21......Rue de Chartres......No 21
21 fév—3m

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre—15 caisses de 50 1/2 boîtes petits pois de Briant ; 10 do de 50 1/2 boîtes champignons de Briant. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 26, rue Royale anc. Dumaine. 12 janv

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1er fév—1an

EN débarquement du navire Alice Provost, de Bordeaux : 8 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 73, Vieille-Levée.

HOTEL DES MARCHANDS
Coin des rues St-Charles et Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS.

CET établissement est le plus agréable et le mieux situé de la ville.

PRIX DE LA PENSION.

Par jour	$ 1 50
Par semaine	10 —
Par semaine, la table seulement	5 —
Par mois	22 —

BRET & HALLER, Propriétaires. 9 fév—1m

HUILE DE CHARBON
EN GROS.

REÇU TOUT RÉCEMMENT AU
No 6, RUE DE CHARTRES,
Une grande facture de
Huile de Charbon No 1.

A vendre, par baril ou à $1 25 le gallon en détail.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL.

N. B. Cette huile est pure et n'a ni camphine ni autre fluide.

COMPAGNIE DE CHARBON ET D'HUILE A MAYSVILLE. Maysville, Ky.

M. H. C. COVERT, RUE DE CHARTRES, No 6, est le SEUL AGENT qui soit autorisé à vendre notre HUILE dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

MAYSVILLE COAL AND OIL COMPANY, B. C. LAREW, secrétaire.

Ayant reçu la SEULE AGENCE pour la vente de cette huile célèbre, je recevrai constamment de la véritable HUILE DE CHARBON DE MAYSVILLE, directement de la fabrique. A vendre par baril ou par gallon, au plus bas prix, au

No 6, rue de Chartres.

H. C. COVERT, Successeur d'ARTEMON HILL.

Avertissement au Public.

Comme une certaine huile de charbon falsifiée avec de la camphine ou autres fluides du même genre se vend dans cette ville pour de l'HUILE PURE DE CHARBON, comme l'article est non seulement dangereux mais encore dépourvu des qualités de L'HUILE DE CHARBON, et peut conséquemment détruire la réputation de l'huile de charbon ; je crois devoir envers le public et la protection de mes propres intérêts nous obliger à prévenir le public de ne pas gaspiller son argent et exposer en employant cette même falsifiée. La VÉRITABLE HUILE DE CHARBON ne se trouve qu'au No 6 RUE DE CHARTRES. 16 fév

Compagnie du Gaz à la Nlle-Orléans.
9 février 1861.

AVIS—Une élection qui a eu lieu le 7 janvier dernier, au bureau de cette Compagnie, pour six Directeurs pour l'année courante, a produit le résultat suivant, sans opposition :

MM. P. N. WOOD
J. K. ELGEE,
W. S. MERCER,
JAS H. CALDWELL,
J. G. LINGHAM,
JNO. D. MARSH.

Et le 4 du courant, à une réunion tenue par le nouveau Direction, pour s'organiser, M. P. N. Wood a été élu Président à l'unanimité.

Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier. 11 fév—12f

Bureau de la Compagnie de la presse à coton de la Levée.

Nlle-Orléans, 7 février 1861.

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de [illegible] payable à [illegible]. J. V. CHAFFY, Secrétaire. 11 fév—20

Banque de Commerce.
DÉPARTEMENT DES TRANSF. & HYPOTHÈQUES,
Nouvelle-Orléans, 5 février 1861.

UNE élection de neuf directeurs de cette Compagnie, [illegible] lundi 4 mars prochain, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi. S. E. PERCY, Secrétaire. 4 fév

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1861.

A une élection qui a eu lieu [illegible] les Directeurs de cette Banque, pour l'année—
J. M. LAPEYRE,
R. BRUGIER,
T. C. TWICHELL,
J. I. DAVILLEREUVRE,
ELIJAH PEALE,
JOHN A. STEVENSON,
JOHN R. SHAW,
C. OLIVIER,
JOHN I. ADAMS.

Et, aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été réélu Président à l'unanimité. C. A. F. RONDEAU, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 28 janvier 1861.

LA [illegible] à la Banque des Marchands, à New York, le premier lundi de mars prochain. AUG. MONTREUIL, Caissier.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS les Sociétaires sont invités à assister à une assemblée générale de la Société, qui aura lieu DIMANCHE prochain, [illegible] rue du Bayou. F. PICARD, Secrétaire.

Résilles ! Résilles !
ET COIFFURES DE BALS,
A vendre chez O. LELIEVRE & Co
171 rue Royale.

[illegible]

CHARBON.
AU PLUS BAS PRIX DU COURS,
[illegible] F. V. BERNARD.

BITTER DES ARABES.

DEUX mots à l'adresse de cette incomparable liqueur [illegible]. Dépôt Central : F. SANCHO, No 2, Vieille Levée. Succursale : A. CALONGNE, encoignure Royale et de Maine.

Printemps. Printemps.
Giquel & Jamison,
126, rue du Canal,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public qu'ils viennent de recevoir par les navires Neptune, Crown et Kate Dyer, du Havre, leur assortiment d'articles de PRINTEMPS qu'ils offrent en vente à très bon marché.

GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet. 16 fév

Mme DOMARTINI, née MEDINGER
SAGE-FEMME BREVETEE
Par la Faculté de Médecine de Paris,

OFFRE ses services aux dames de la Nlle-Orléans. Elle a exercé pendant DIX ANS sa profession à Paris. Mme DOMARTINI soigne et vaccine. Résidence, No 90, Toulouse. Consultations gratuites de midi à 2 heures. 30 janv—1an

Marchandises Nouvelles !
En débarquement et à vendre par
JOSEPH H. & J. N. MARKS.
Nos 43, 45, 47, rue de la Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Golden Eagle—Schappe de Wolf, [illegible] ; Noix du Brezil 10 barils, Cigares havanais 200,000 ; Tabac à fumer assorti de Gail ; Muscade No 1 ; 580 livres, The Imperial, Oolong & Young Hyson 200 boîtes ; Café Java 200 poches, Amandes de Sicile 20 barils ; Pêches à l'eau-de-vie 25 caisses, Cornichons, Sardines assorties 200 caisses ;—En débarquement du navire Constitution—Maquereaux No 1 70 demi barils ; do do 20 quarts barils ; do grands No 1 10 barils ; do grands No 2, 3 barils.—En débarquement de la goëlette Mary Clinton—Bataia quantités assorties 200 douzaines ; Baquets en cèdre 25 jeux ; Tubes quarts assortis 150 caisses.—Attendu par le navire Villa Franca—Sucre en poudre 50 barils ; do en pains 25 boites.—Attendu par le navire Mary—Sago 20 caisses ; Fruits de table Kemp & Co 20 caisses assorties ; Confitures assorties 25 caisses ; Allumettes de Clarke & Lacour 50 caisses.—En débarquement du navire Cordelia—Huile d'olive grande et demi bouteilles 50 caisses ; Amidon pure Oswego 200 caisses.—En magasin—Beurre de Goshen choisi 50 barillets ; Bi-Carb de Soude 500 boucauts ; Savon de Castille 400 caisses ; Whiskey de Wilshire 150 barils.

Les soussignés recevront par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest, un assortiment complet d'articles dans leurs genres de commerce. Ils appellent particulièrement l'attention des acheteurs de la ville sur leur grand stock varié qu'ils offriront aux plus bas prix du marché. Nous avons pris cette année des mesures plus complètes que par le passé et nos changements convenus que les acheteurs de la ville trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant d'acheter ailleurs.

JOS H. & J. N. MARKS, Rue Nlle Levée, Nos 43, 45 et 47. 1 oct

INSTITUT St-CHARLES,
Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'Institution.

On trouvera dans le prospectus : le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 9, Nouvelle-Orléans. 5 août—1an

ACADEMIE,
123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Lepreitre, gradué de l'Université de France, sa 26ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepreitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepreitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

EN débarquement du navire Resolute de Bordeaux—50 caisses de 12 bouteilles, Haut Sauterne ; 100 do 12 do St-Julien, Médoc ; 100 do 12 do St-Estèphe, do ; 150 do 12 do Cauteuac, do ; 20 barriques Cambiaux ; 20 do Quinsac ; 5 balles de 10,000 bouchons fin réguliers ; 6 futailles de 20 sacs bouchons réguliers No 5 ; 2 do 20 do do demi longs, très fins No 5 ; 4 do 20 do do réguliers No 6 ; 10 do 24 do tirés fins pour bouteilles, 55. A vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, rue Royale. 1 fév

Aux courtiers de coton,

REÇU par Rousset & Genin—150 douzaines couteaux à échantillonner, 150 douzaines brosses à marquer, 10 grosses pierres à repasser. Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et nous invitons à l'examen desdits articles. Seul dépôt chez ROUSSET & GENIN, 48 rue du Canal. 7 jan

FOIN—150 balles excellent foin de l'Est, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co., 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11 déc

Quartier Général — 1re Division des Volontaires de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 15 février 1861.

ORDRES GENERAUX No 7.

I.—Les volontaires d'Etat de cette division, complètement équipés, prendront les armes pour une revue d'inspection, vendredi 22 du courant, et devront être prêts à célébrer l'anniversaire de la naissance de GEORGE WASHINGTON.

II.—L'artillerie tirera un salut de 21 coups de canon le 21 au soir, et le 22 au lever et au coucher du soleil.

III.—La Division se formera en ligne dans la rue du Canal, à 9 heures du matin, la droite s'appuyant à la rue des Remparts. Les troupes se rendront en [illegible] de la ville pour les exercices et évolutions militaires.

IV.—Les commandants de corps verront à ce que les troupes sous leurs ordres aient des subsistances pour toute la journée.

V.—Le major-général espère que tous les volontaires de la Division se feront un devoir de rallier leurs corps respectifs, afin qu'il puisse faire au gouverneur et commandant en chef un rapport sur l'effectif et les forces de son commandement.

VI.—Les brigadiers-généraux de la Division sont chargés de l'exécution de cet ordre.

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major-général commandant. L. E. FORSTALL, Inspecteur de Division.

Les officiers de l'état-major se réuniront en grande tenue et à cheval, au quartier-général du major-général, No 6 rue de l'Esplanade, en face de l'Hôtel de la Monnaie, à 9 heures moins un quart.

L. E. FORSTALL, Inspecteur général et chef d'état-major. 18 fév—t 22

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 19 février 1861.

Ordre No 4.

Le bataillon prendra les armes VENDREDI, 22 février, pour la célébration de ce jour.

NOUVELLE TENUE—EQUIPEMENT COMPLET. Réunion à l'arsenal d'Etat, à 8 heures du matin. [illegible] sera rigoureusement appliquée.

Par ordre du major P. E. T[illegible], E. D. COURMES, adjudant. 20 fév

Quartier Général des Chasseurs à pied.
2de Compagnie.
Ordre No 5.—ATTENTION !

Nlle-Orléans, 20 février 1861.

CONFORMÉMENT à l'ordre de Brigade No 9, la 2de Compagnie prendra les armes en tenue de campagne, vendredi 22 du courant, à 8 heures A. M. précises, pour revue d'inspection et célébrer l'anniversaire de la naissance de Washington.

Chaque membre est tenu d'avoir sa [illegible] pour la journée.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine, [illegible] ALEIX, Sergent-Major. 20 fév—3t

Quartier Général—1re Compagnie Chasseurs à Pied de la Louisiane.
Célébration du 22 Février.

ORDRE No 3.

CONFORMÉMENT aux ordres émanant du Quartier Général, les membres de la Compagnie se réuniront en tenue à l'Arsenal [illegible] vendredi courant à 7 heures A. M.

Chaque membre se pourvoira de provisions pour la journée.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine, F. O. PEYROUX, Sergent-Major. CHAS ARNAUD, Adjudant. 19 fév—20 21, 22

Quartier-Général du Bataillon des Chasseurs d'Orléans.

ORDRE No 3, 19 février 1861.

CONFORMÉMENT aux ordres No 9 de Brigade, le Bataillon se rassemblera à l'Arsenal de l'Etat, Rue St Louis, entre Royale et Chartres, vendredi matin, 22 du courant, à 7 heures en grande tenue, complètement armé et équipé. Les commandants de Compagnies veilleront à ce que leurs hommes soient pourvus de provisions nécessaires pour un jour de campagne.

Par ordre du major Ch. A. Janvier, L. C. BUNKEN, adjudant. 19 fév

Association Louisianaise des Vétérans de 1814-15.

Anniversaire du Père de la Patrie, Commémoration Washington.

VOUS êtes respectueusement invités à vous rendre à la Bourse St Louis, vendredi prochain, 22 du courant, à huit heures très précises du matin, pour de là, nous rendre à l'Arsenal des Gardes d'Orléans, qui nous ont fait l'honneur de nous inviter à nous joindre à eux, pour célébrer ce glorieux jour.

Par ordre du président Antoine Ferrand, PHILIPPE LAVAUX, Secrétaire. Nlle-Orléans, le 19 février 1861.

Bataillon des Gardes d'Orléans.
Ordre de service No 7.

CONFORMÉMENT [illegible]

Par ordre du chef de bataillon, N. MA AUGUSTIN. CHS MARAIAS, Adjudant-Major. Nlle-Orléans, 20 février 1861.

Quartier Général de la Première Division des troupes volontaires de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1861.

ORDRES GENERAUX No 8.

[illegible]

Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major Commandant, CHARLES A. LABUZAN, Quartier Maître et Inspecteur Assistant de Division. 16 fév

Quartier général de la Légion de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1861.
ORDRE GENERAL No 6.

LA Légion de la Louisiane paradera avec armes et bagages, vendredi prochain, le 22 courant, pour la célébration de l'anniversaire de WASHINGTON. [illegible]

Par ordre du commandant général, PALFREY. [illegible] ALEIX [illegible] 14 fév

$500 de récompense.

UNE récompense de [illegible] PUJOL BROTHERS, Rue de la Douane, No 37. Nlle Orléans, 16 février 1861. 18 fév

HOTEL A LOUER.

[illegible]

Dissolution de Société.

LA maison E. L. SHIFF & Co. [illegible] EMILIE L. SHIFF, Tutrice et administratrice. Nlle-Orléans, 15 février 1861.

Formation de Société.

LES soussignés [illegible] E. L. SHIFF & Co. EMILIE L. SHIFF. A. VERLOIS DE GRUY. Nlle-Orléans, 15 février 1861.

Solfege.

MADAME G. BOYER ouvrira ses classes de solfège pour l'instruction des enfants qui ont [illegible]. Trois piastres par mois. P. S.—Madame [illegible] continue à diriger les chœurs chantés par les enfants. 15 fév

DIVERS en magasin et à vendre par les soussignés—

Eau-de-vie.

40 futailles eau-de-vie St-Croix, 4me preuve.
71 do do Wm Raymond
5 do do G. V. Bowand & Co.
7 do do Hivert jeune
18 do do Rochin Proprietors Co.
37 do do Nattigue et Bigourdan
6 do do Otard Dupuy & Co 1851
27 do do Celebrate Brandy wine
19 do do Mme Castillon 1855
30 do do Très vieille eau-de-vie.

Sardines à l'huile.

150 caisses de 1/2 1/4 boîtes chaque marque Rodel.
75 do de 1/4 1/2 do do

Vins blanc et rouge.

500 barriques vin rouge différentes marques et crûs
72 do vin blanc Nattigue et Bigourdan
200 caisses do do
350 caisses do do

Champagne.

125 paniers de 12 bouteilles, marque Pipper & Co.
75 do 24 1/2 do do
100 do 12 do Red Star
167 do 12 do Belmont
34 do 24 1/2 do do

Fruits au jus.

100 caisses de 12 flacons assortis Rodel.

Bouteilles et bouchons.

200 paniers de 100 bouteilles chaque [illegible]
125 do de 100 do do
25 do de 150 1/2 do do
25 futailles bouchons en sacs de 500 bouchons.

Madère.

100 quarts madère marque F. Gousset.

Bourgogne et Macon.

40 barriques vin Macon 1857, J. Lassaure & Co.
60 do vin Bourgogne 1857, do
10 do Beaune 1857, do
20 caisses Beaune 1857, do
15 do Pommard 1857, do
13 do Romanée 1857, do
11 do Chambertin 1857, do
9 do Clos de Vougeot 1857, do
25 do Vieux Ceps 1857, do
19 do Côte d'Or 1857, do

Attendu par le navire Fanny Euler, venant de Marseille :

100 paniers de 12 bouteilles huile d'olive de 24 onces
50 do 24 1/2 do de 12 onces
200 do 12 do de 22 onces
150 do 24 1/2 do de 11 onces

A vendre par A. CARRIERE & Co, 37 Vieille-Levée. 24 janv

Bonneterie ! Bonneterie !

UN grand assortiment de bonneterie, Gilets de peau en laine, flanelle, mérinos, coton, soie, gilets d'Ecosse, coton écru, bas de coton, laine, flanelle, mérinos, coton soie, coton écru, [illegible], coton blanc et écru, fil d'Ecosse, Perse fil soie. LION & ANDRÉE, 54 et 56, rue Royale, enc. Bienville. 18 fév

Articles pour bals et soirées.

PEIGNES et chignons ivoire, écaille blonde et brune, cache peignes, épingles et coiffures, bracelets, boucles d'oreilles, broches. LION & ANDRÉE, 54 et 56, rue Royale, enc. Bienville. 18 fév

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne et Chartres.

NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous avons transporté notre grand assortiment de marchandises sèches de la maison Rouge au magasin JACKSON, encoignure Ste Anne et Chartres. Par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, nous avons reçu et détaillé plus de cent colis de marchandises que nous offrons à des prix plus réduits :

Robes barège à volants $3 50 à $8
Indiennes françaises 15 à 20
Do do lilas 15 à 20
Chaly et Ecossais 20
Mantelets et burnous soie $3 50 à $5
Talmas et burnous laine, pour enfants, de $1 00 à $3
Popelines brochées, écossaises et à raies.
Mousseline de laine noire et en couleur,
Merinos do do do
Alpaca do do do
Soieries,
Toile et coton à draps, toutes largeurs,
Couvertures Gramer, de 3 1/2 points à 12,
Do anglaises, de toutes qualités,
Courtepointes piquées et moleton,
Indiennes à rideaux, toile à torchons, mouchoirs batiste,
Damassé pour rideaux,
Rideaux bobinet et mousseline, brodés,
Satinet, draps et casimir,
Toile cirée, moleton écru, blanc et couleur, flanelle blanche, bleue, rouge, verte et jaune, alépine et étamine noire, serviettes et nappes fil, à raies, serviettes damassées fil, œuvre de Russie, toile à torchons, mouchoirs batiste couleur et blancs, mouchoirs fil [illegible].

Ainsi qu'un grand assortiment de tricots, flanelle, couvertures Lowell et cotonnades pour habitation.

CAVIAR DE RUSSIE.—100 kegs venant d'être reçus et à vendre par DUNTZE & Co., 11 fév. Encoignure Royale et Conti.

Pour Port au Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, JEUDI, 28 courant.

La barque régulière LAURA, capitaine Pierce, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 28 du courant. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 22, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & Co., Rue du Camp, No 82. 14 fév—au 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens

Nlle-Orléans, 31 janvier 1861.

CONFORMÉMENT à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 17 mars, notice publique est par le présent donné que les certificats suivants de cédule pour l'année 1857 et les intérêts qui proviennent restent non réclamés dans le bureau de la Compagnie.

Aldrich & Perret	$20	Louisiana Manufacturing Co.	$20
B. Antognini			
E. & V. Baxter	40	P. Lacase	10
Ed. Burke	20	M. McMannees	90
Belleville Iron Works Co.	40	Mure, Deumar & Co.	10
		Mount Moriah Lodge No. 59	10
Rasinard & Guittet	20		
Cleveland Bros & Co.	20	Peet, Simmes & Co.	20
Cook & Falon	10	P. & E. Reilly & Co.	10
J. B. Carter & Co.	20	Wm Randolph	40
J. B. Cary, Syndic	40	Chs Raymond	10
Dubois & Co.	40	D. Rowland	40
Dupont & Yves	10	Roumanche & Frang	10
Dubay Bros		Hinde	10
A. Engle	10	Ross, Taylor & Co.	10
J. Eberhard	20	C. M. Simpson & Co.	60
R. F. Fisher	10	Smith & Graff	10
Dr. F. D. Fenner	10	Synde & Provan	10
J. A. Gravier	20	Compagnie de l'Hotel St Charles	10
Chas Gaede	20		
Kendal, Carter & Co.	20	C. Sparks	10
Koop, Barr & Co.	20	C. A. Trowbridge & Co.	10
H. Koppenberg	20	W. C. West	40
E. Lemoine	20	J. L. Woodward	10
		F. Zacca y Suarez	10

[illegible] O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire.

Conformément à l'article [illegible] de la charte de la Compagnie, avis est par le présent donné que les certificats de profits qui ne seront point demandés [illegible] trente jours qui suivront cet avertissement, seront annulés et leur montant ainsi que leurs intérêts qui en proviennent, placés au crédit du compte général, sur les livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président. A. SCHREIBER, secrétaire. 1er fév—30f

AVIS AUX CONTRIBUABLES,
Jury de Police de Jefferson (rive droite)

AVIS est par ces présentes donné aux personnes résidentes ou non résidentes de la paroisse Jefferson, (rive droite) sujettes au paiement de Taxes de Paroisse [illegible]. W. S. TOLEDANO, Collecteur de Taxes. 7 fév—30f

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon.

CETTE Institution, dirigée par M. A. FERRIER [illegible]

KRUG & CO.,
à REIMS.

400 PANIERS de Champagne de la marque ci-dessus en débarquement des navires St-Pierre et [illegible] à vendre par ELIE ROUBERAU & Co., Nos 14 et 18 rue St Louis. Nlle-Orléans, 4 février 1861.

Grande fabrique d'Attributs Militaires,
POUR LES ETATS DU SUD.
Rue de Chartres 155, entre St Louis et Toulouse, [illegible]

[illegible]

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la N. Orléans.

11 janvier 1861.

A PARTIR [illegible] N. O. J. TISDALE, Trésorier.

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Entre Passage de la Bourse et St Louis,

LEONNE [illegible]

TABLE D'HOTE

[illegible]

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon.
1 fév—1an

AD. RINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11 déc

Demande de cuisinier.

ON désire un cuisinier de couleur [illegible] No 12.

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF [illegible]. Dépôt général : F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon.

P. S. Dépôt de toutes les Spécialités françaises [illegible]

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

[illegible] EDWARD DENECHAUD. 5 oct—2m

A LOUER.

A partir du [illegible] février, le grand magasin en briques [illegible] ALVAREZ, FERNANDEZ & Co., Rue Vieille Levée, No 2.

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de [illegible]. A vendre chez Adam, rue Conti entre Levée et Chartres.

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons reçu de nouveaux tapis [illegible] de 3 à 24 pieds de largeur [illegible].

Abat jour, tapis et baguettes d'escalier, tapis de table, [illegible] A. BROUSSEAU & Co. 9 fév—ab

A L'Exposition de Paris.

[illegible] M. PERRONCE, [illegible]

Plantes nouvelles et étrangères.

M. LELLET, jardinier-fleuriste et pépiniériste [illegible]

Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue Royale, ancien établissement de la Poste, près de la rue du Canal.

Grocerie à vendre
Pour cause de départ.

A vendre, une grocerie bien achalandée et bien assortie de marchandises, située à l'encoignure des rues Ursulines et Ursulines, No 5, en face du marché aux poissons. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. A. J. LACROIX. 11 fév—1m

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m

RAISINS de Malaga—200 caisses Layers et MR, 1500 demi et quarts de boîtes [illegible], 50 caisses et quarts de 12 cartons, 75 do do de 6 do. A vendre par BERNARD TURPIN, 93 ancien 35 rue Vieille-Levée. 16 fév—6f

CHANGE à vue sur la terre—Sur Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nantes, Rouen, Havre, Nancy, Lyon, Mulhouse, Annonay, Strasbourg, Metz, Nîmes, Reims, St-Etienne, St-Quentin, Valenciennes, Tarbes, Pau, Bayonne, la Rochelle, Angoulême, Agen, Périgueux, Rennes, Brest, Orléans, &c., à vendre par C. CAVAROC & CO., 116 rue Royale. 4 fév—1m

ASPERGES DE LUBEC.—Reçu par [illegible] Arnot, 50 caisses de 50 boîtes d'asperges très fines et à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti. 11 fév

Saucissons de Lyon.

EN débarquement du navire [illegible] Crowell, du Havre—6 caisses saucissons de Lyon, marque R. Piccolin, à vendre par BRULATOUR & CO., 95, Vieille-Levée.